Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-247800584-20190624-2019_06_17-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2019
Publication : 25/06/2019

D3210-Direction générale des services VGP

DELIBERATION N° D.2019.06.17
du Conseil communautaire du 24 juin 2019

Remplacement de représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein d'organismes internes et externes :
- commission permanente "culture et sports";
- comité stratégique de la Société du Grand Paris.

Date de la convocation : 17 juin 2019
Date d'affichage : 25 juin 2019
Nombre de conseillers en exercices : 82
Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont Présents :
Mme Laurence AUGERE, M. Michel BANCAL, Mme Coralie BELMER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothée BILGER, M. Didier BLANCHARD, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, M. Michel CROUZAT, M. Gilles CURTI, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Claude JAMATI, Mme Nathalie JAQUEMET, M. François LAMBERT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, Mme Florence NAPOLY, M. Alain NOURISSIER, Mme Magali ORDAS, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, M. Pierre SOUDRY, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE.

Absent excusés:
Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Marie CLERMONT, M. Benoit DE SAINT SERNIN, M. Laurent DELAPORTE, Mme Marie DENAISON, Mme Magali LAMIR, M. Erik LINQUIER, M. François SIMEONI, Mme Carmise ZENON.
Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à M. Claude JAMATI), M. Philippe BAUD (pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), M. Philippe DEVALLOIS (pouvoir à M. Jean-Christophe LAPREE), Mme Amélie GOLKA (pouvoir à M. Michel CONTE), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à Mme Laurence AUGERE).

******

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.5211-1 et L.5216-5 ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2014-04-07 du 10 avril 2014 et n° 2016-01-03 du 11 janvier 2016 relatives à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein de la commission permanente « culture et sports » ;

Vu le courrier du 28 avril 2019 de démission de M. Peter Meehan du Conseil municipal des Loges-en-Josas ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 23 mai 2019.

La présente délibération a pour objet de désigner des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :
- en remplacement de M. Peter Meehan au sein de la commission permanente « culture et sports »,
- M. François de Mazières au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris.

● commission permanente « culture et sports » :

Pour mémoire, en vertu de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), chaque Conseil communautaire a la faculté de créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Ces commissions, présidées de droit par le président de la communauté d'agglomération, sont composées de :
- 3 délégués titulaires pour la ville de Versailles,
- 1 délégué titulaire pour les autres communes membres.

Il est prévu que peuvent siéger les conseillers communautaires mais également les conseillers municipaux des communes membres de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Ainsi, M. Peter Meehan, alors adjoint au maire des Loges-en-Josas, a été désigné délégué titulaire au sein de la commission permanente « culture et sports » de Versailles Grand Parc.

La communauté d'agglomération ayant été informée de la démission de M. Meehan du Conseil municipal des Loges-en-Josas, il convient donc de désigner, en remplacement, un nouveau représentant de cette commune au sein de ladite commission.

Est ainsi proposé le candidat suivant :

- Jean-Cosme Rivière, adjoint au maire des Loges-en-Josas.

● Comité stratégique de la Société du Grand Paris :

La Société du Grand Paris est l'entreprise publique créée par l'État pour piloter le projet du Grand Paris Express. Au service de tous les Franciliens et du développement de la région Capitale, elle se consacre à la réalisation du nouveau métro du Grand Paris. Depuis sa naissance, en 2010, elle s'appuie sur une équipe de spécialistes en ingénierie et conduite de projets de transport et d'aménagement pour bâtir ce grand réseau stratégique. Soutenue par les collectivités d'Ile-de-France, la Société du Grand Paris est un lieu de dialogue et d'échanges.

Au cœur du projet, les élus occupent une place de choix dans l'organisation de l'entreprise, structurée autour de plusieurs instances, notamment le comité stratégique qui réunit les élus des communes concernées par le Grand Paris Express et des acteurs socio-économiques franciliens. Ses membres débattent et formulent des propositions sur le nouveau métro et les quartiers de gare.

Il convient donc de désigner le représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de ce comité stratégique.

Est ainsi proposé le candidat suivant :

- M. François de Mazières, Président de la communauté d'agglomération.

Conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du CGCT, ces votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

1) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), à la désignation de M. Jean-Cosme Rivière en qualité de membre titulaire de la commission permanente « culture et sports », en remplacement de M. Peter Meehan, démissionnaire ;

2) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du CGCT, à la désignation de M. François de Mazières au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.
Nombre de présents : 58
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs)
Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 71 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Signé et certifié numériquement à Versailles, le 28/06/2019
Par Manuel PLUVINAGE

pour le Président et par délégation,
le Directeur général des services,
Manuel Pluvinage